Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260429-DB_260429_08B-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du : 24/04/2026

Affichage en date du : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Delphine DUMAS ayant donné procuration à Julie CLOAREC, Louise MAZIERE ayant donné procuration à Marie SIEZA et Cécile LEFRESNE ayant donné procuration à Stéphanie VERGER.

Secrétaire de séance : Guy BOUCHEZ

DB_260429-08 Subventions aux associations

Rapporteure : Mme Véronique LORIOT LE GUILLOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Il est proposé au conseil municipal la détermination d'un crédit budgétaire de subventions au profit d'associations, dans le but de soutenir et d'accompagner leurs projets et activités.

Il est ainsi proposé de consacrer, pour le budget 2026, une enveloppe de **112 000 €** en subventions de fonctionnement aux associations (compte 65748).

Les montants proposés par structures bénéficiaires sont détaillés en annexe, sous réserve de la complétude des dossiers et des pièces justificatives sollicitées dans ce cadre.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 20 voix pour et 3 abstentions (Cécile LEFRESNE, Stéphanie VERGER et Nicolas LE CAROFF) :

- **D'adopter les subventions listées par bénéficiaire ;**
- **D'autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à en effectuer le versement dans la limite du plafond fixé individuellement et après avoir constaté que les conditions d'octroi sont remplies.**

Pour extrait conforme,
Le 30/04/2026

Secrétaire de séance
Guy BOUCHEZ

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR